

Image not found or type unknown



Part indivise suite a divorce

Par **beab11**, le **15/07/2008** à **20:09**

apres un divorce je ne parviens pas a recuperer ma part indivise de 10% de la vente de la maison bloquee chez le notaire qui a reçu des avis de saisie attribution de creanciers de mon ex mari qui etait a l'epoque du divorce en redressement judiciaire. est ce normal ?
par contre personne ne le poursuit, lui et j'ai 3 autres creanciers qui veulent se "servir" sur ma quote part en consigne chez le notaire en jouant sur la "solidarite" du mariage. comment m'en sortir ?